

Ils vont communier pour la 1^{ère} fois !

Au cours de la Messe de ce dimanche 9 mai à la cathédrale : **Axel TARDIEU**, **Kaïlani HERNANDEZ-PRADO**, **Robin JULIEN**, **Lana CANITROY**, **Faustine DUGAS** et **Hugo FISHER**, recevront Jésus pour la première fois. Nous partageons leur joie et les portons dans notre prière.

Merci aux catéchistes et à Maxime FIESCHI qui les ont accompagnés tout au long de l'année.

Pèlerinage V.T.T.

« Sur le vélo ou en service des autres, vivre une expérience sportive, fraternelle et spirituelle »

C'est la proposition qui est faite aux jeunes (et moins jeunes pour aider à l'intendance) pour vivre le prochain pèlerinage en V.T.T. **du lundi 19 août au vendredi 23 août 2024.**

Il partira de Pont Saint Esprit et se terminera à Nîmes, au Sanctuaire Notre Dame de Santa Cruz.

- Renseignements et inscriptions sur : <https://www.pele-vtt.fr> ou pelevtt@gmail.com ou en appelant le 06.95.03.27.73

Connaissez-vous FIDEO ?

Le diocèse de Nîmes vous propose, à partir du mois de septembre, une formation simple et innovante, une aventure de l'intelligence et du cœur, proche de chez vous, pour parcourir l'intégralité de la Bible : **FIDEO**. Découvrez ainsi tout ce qu'un chrétien devrait savoir sur la Parole et le dessein aimant de Dieu pour l'humanité ! Concrètement, vous vous retrouvez, où vous voulez, quand vous voulez et avec qui vous voulez, au cours de 10 rencontres (physiques) au cours de l'année avec 3 à 5 personnes de votre choix (ces équipes formant ce qu'on appelle des « cénacles »).

Cette proposition est accessible à tous, débutants et confirmés et partout dans le Gard, voire au-delà.

1/ COMMENT SE DÉROULENT LES RENCONTRES ?

Il suffit d'avoir une bonne connexion internet. **Le cours est divisé en trois temps :**

1. un enseignement vidéo (30mn) ;
2. étude et partage autour d'un texte (55mn) ;
3. une conclusion vidéo (6-7mn).

Selon les cours, vous disposerez de graphiques, de cartes, de textes ainsi que des jeux ...

2/ COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions se font auprès du secrétariat paroissial (04.66.22.13.26). Elles peuvent être individuelles (nous vous mettrons alors en contact pour constituer un cénacle) ou groupées, si votre cénacle est déjà constitué.

3/ QUEL EST LE TARIF ?

Une participation aux frais de **50 €** pour l'année est demandée, le diocèse prenant à sa charge le reste des frais. Le règlement se fera seulement une fois le cénacle constitué.

Un certificat nominatif sera remis à l'issue de l'année.

Pour tout renseignement complémentaire : formation.fideo@gmail.com

Mariage

Ludovic SIVEL et **Maria CARNEIRO**, samedi 8 juin à la cathédrale d'UZÈS

Obsèques

Michel CASSAR (63 ans), lundi 3 juin à UZÈS

Éliane MÉRIC (101 ans), jeudi 6 juin à ARPAILLARGUES

Maryse JARS, née RIVIÈRE (77 ans), vendredi 7 juin à MONTAREN

Louis ROURE (94 ans), vendredi 7 juin à UZÈS

Samedi 15 juin : **18h** – Messe anticipée du dimanche à BLAUZAC
18h – Messe anticipée à ST QUENTIN la P.

Dimanche 16 juin : **9h** – Messe à l'église Saint Étienne
10h30 – Messe à la cathédrale St Théodorit à UZÈS

PAROISSES
CATHOLIQUES
de l'UZEGE



Feuille Paroissiale n°41

10^{ème} dimanche Per Annum B
9 juin 2024



Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26
www.cathedrale-uzes.fr

Loi sur la fin de vie : des évêques prennent la parole ...

Mgr Wintzer, archevêque de Poitiers

Pour parler de la fin de vie, on peut s'adresser aux élus, on peut aussi se tourner vers les citoyens ainsi que vers soi-même. En effet, le législateur prend en compte, en tout cas sur un tel sujet, les attentes de la population, exprimées par les sondages comme par les médias. La demande d'euthanasie vient de la crainte que nous avons de voir notre vie altérée, diminuée, de s'envisager sans autonomie, entièrement dépendant des autres et même un fardeau pour eux.

À une époque pour laquelle l'autre est perçu comme un risque (les faits de violence et d'emprise peuvent conduire à se garder de toute relation) et une menace (la violence peut jaillir en tout lieu et à tout instant), la dépendance aux autres suscite une peur absolue.

Or, chaque être humain a vécu cette dépendance, et pendant de longues années : celles qui ont suivi notre naissance jusqu'à ce que nous devenions peu à peu capables, si nous ne portons pas de handicap, de nous lever et de faire des choix.

Ont-elles été si inhumaines, ces années de la petite enfance et de l'enfance en général ?

Nonobstant les situations de maltraitance familiale, pour la plupart d'entre nous, avons-nous mal vécu ces années où nos vies, si fragiles, ont été accueillies, choyées, aimées ?

Le temps de la maladie grave, comme celui du grand âge, pourrait être compris et vécu de manière analogue, dans la confiance remise aux personnes qui sauront (et qui savent) prendre soin de nous. Certes, tout doit être fait pour soulager les souffrances, et cela demande de poursuivre et de financer la recherche, tout comme de former les personnes dont les compétences seront le cure mais aussi le care. Il faut tenir, et le demander dans les directives anticipées, que l'acharnement thérapeutique est à refuser, y compris lorsque les techniques permettent de stopper le processus qui conduirait à la fin naturelle de la vie.

La vie est fragile, elle exige respect et délicatesse.

Elle doit cependant s'achever, c'est la certitude à laquelle nul ne peut échapper.

Pour ma part, chrétien, sans femme ni enfant, si je crains la souffrance, la mort ne m'effraie pas. À mon âge, je pense avoir fait ce que je pensais pouvoir faire.

Certes, je peux me répéter, je le fais trop souvent, mais si la vie s'arrête pour moi aujourd'hui, je l'accepterais sans difficulté, si ce n'est la résistance de l'instinct qui fait que nous nous accrochons.

La référence au passage de la petite enfance pourrait nous aider à vivre semblablement le passage du grand âge. Les chrétiens y voient l'espérance de l'accès à une vie au-delà de cette vie-ci, une vie où l'on découvrira que s'abandonner aux mains de Dieu ne nous retire rien mais donne tout.

Comme le petit bébé, le vieillard a besoin de soins constants. Pour son hygiène, sa nourriture, le bien-être de son corps. Il doit pouvoir être pris dans des bras comme aime à l'être le bébé, parfumé, et aussi se voir accordé ce qui va apaiser sinon ses pleurs, du moins ses angoisses : cela peut aller d'une sucrerie à la cigarette, voire au petit verre d'alcool. Pourquoi refuser au vieillard ce que l'on accorde au bébé ? Mieux vaut mourir satisfait que frustré dans ses désirs.

Le grand âge est une nouvelle naissance ; il n'est pas un retour mais un avènement.

La vie est fragile, comme telle, elle appelle la délicatesse. Elle doit être entourée, accompagnée. Cela concerne la vie humaine mais aussi tout ce en quoi s'exprime cette vie.

Le grand défi de nos générations est l'écologie, le soin apporté aux êtres humains comme au vivant en général. Alors que l'on mesure les effets néfastes de la société de puissance et de maîtrise dont nous héritons et de laquelle nous ne sommes pas vraiment sortis.

Alors que l'on sait les conséquences du dérèglement climatique, beaucoup veulent perpétuer nos modes de vie et de production. Plutôt que de développer des plantes et des pratiques moins gourmandes en eau et en intrants, on multiplie des projets de bassines.

L'exemple de l'agriculture en est un parmi d'autres.

Le projet de loi sur la fin de vie est dans cette logique qui pense que la « tech », dont on vient de chanter les louanges par un grand raout national, serait la solution à nos problèmes. L'humilité du soin

devrait être l'impératif moral qui préside à cette écologie intégrale qui sait que l'attention que l'on développe pour les êtres humains conforte celle que nous devons avoir pour la nature.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un projet de loi, il convient de l'évaluer au regard de ce qu'est la loi.

Celle-ci, quel qu'en soit le domaine, ne trouve sa nécessité et sa légitimité que dans la protection du faible et du fragile.

Le puissant n'a pas besoin de loi, sa loi c'est sa force, quel qu'en soit le mode d'expression : argent, pouvoir, influence, statut religieux...

La loi défend et protège celui qui n'a que sa vie. Le conduire à penser que celle-ci n'aurait plus de valeur, n'est-ce pas l'ultime perversion de la loi ?

Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, et Mgr Jean-Pierre Batut, évêque auxiliaire de Toulouse

« Tu ne tueras pas » : Cette loi morale universelle est un verrou infranchissable qui dit la dignité inaliénable de toute personne humaine ; enfreindre cette loi, c'est donner à la société un droit de vie et de mort sur les personnes et donc leur conférer une dignité relative. C'est ouvrir une brèche à la tentation de la toute-puissance et aux inégalités sociales.

Inévitablement, en effet, les plus fragiles se verront signifier qu'ils pèsent sur la société, et qu'il serait bien qu'ils demandent « l'aide à mourir ». Est-ce là la fraternité ?

Si le suicide a, malheureusement toujours existé, personne ne peut avoir le droit de demander à la société de provoquer sa mort, personne ne peut imposer à une autre personne de la faire mourir. Certains parlent d'un droit au suicide assisté ou à l'euthanasie comme de l'ultime liberté à conquérir ; la liberté de l'individu va-t-elle jusqu'à imposer sa volonté à la société, jusqu'à contraindre les soignants ou sa propre famille à lui donner la mort ?

La liberté de l'individu va-t-elle jusqu'à mépriser la liberté d'autrui ?

En annonçant le vote d'une loi sur la fin de vie, avant même que la loi Claeys-Leonetti de 2016 ait été pleinement appliquée, le président de la République avait assuré que les dispositions de cette nouvelle loi seraient très strictes. La manière dont se déroulent les débats parlementaires montre qu'il n'en est rien. La loi vers laquelle nous nous acheminons menace d'être une des plus permissives au monde.

Elle ouvrira la porte aux pires dérives, en particulier l'euthanasie des enfants, déjà pratiquée dans plusieurs pays comme la Hollande.

Ce phénomène n'a rien d'étonnant. Chaque fois qu'on fait sauter un interdit fondateur de la vie en société – en l'occurrence l'interdit de donner la mort – on ouvre une porte qui ne se referme plus.

C'est bien une culture de mort qui se développe sous nos yeux.

Elle sera marquée du sceau de la contrainte : suppression du délai de rétractation de 48 heures (alors qu'il est de 14 jours pour un crédit à la consommation !), introduction d'un délit « d'entrave à mourir »... Cette contrainte s'exerce d'ailleurs déjà sur les parlementaires, obligés à voter en même temps la loi sur « l'aide active à mourir » et de vagues promesses sur les soins palliatifs.

Le Dieu de la foi chrétienne est le Dieu des vivants. Mais il n'est pas nécessaire d'être croyant pour voir que le projet de légaliser l'euthanasie n'est pas un projet de fraternité mais un projet de mort.

Il est encore temps de se manifester auprès de nos élus pour qu'avec les médecins ils s'opposent à ce projet qui, s'il était voté, ne serait pas à l'honneur du pays des droits de l'Homme.

Il est encore temps d'exiger la mise en œuvre d'une vraie politique de développement des soins palliatifs et d'un accompagnement des personnes en fin de vie conforme à la dignité humaine.

Nous vous encourageons, chrétiens du diocèse à prier pour notre pays, mais aussi pour nos élus afin qu'ils aient le courage de refuser cette loi, qui entraînerait inévitablement des dérives.

Chacun peut aussi écrire à son député et aux sénateurs.

Quelle que soit l'action choisie, elle se doit d'être en conformité avec l'Évangile.